

# Le cauchemar qui hantera bientôt nos jours



PAUL JORION

Économiste et anthropologue

La presse nous a appris un jour que 5.000 scientifiques avaient signé une pétition appelant à décréter l'état d'urgence en raison de la catastrophe environnementale, non pas qui s'annoncerait, mais qui est en cours, et dont l'enjeu n'est rien moins que l'extinction du genre humain. Le même jour, un million de personnes avaient défilé dans le monde pour attirer l'attention sur la menace.

Ce mois-ci, ce sont 10.000 scientifiques, et 10 millions de manifestants, et nul ne serait surpris si le mois prochain, c'étaient 100.000 scientifiques signant au bas de la pétition, et 100 millions de manifestants dans les rues.

Que se passera-t-il quand ce seront 1 million de scientifiques signataires, et 1 milliard de personnes défilant en cortège?

Probablement rien de plus hélas que ce que nous observons aujourd'hui: l'un ou l'autre gouvernement prendra des mesures qui, si elles étaient tout d'abord votées et si ensuite leurs décrets d'application étaient ensuite signés, promettent — sans aucune pénalité bien entendu en cas de non-respect des promesses («À l'impossible, nul n'est tenu», n'est-ce pas) — que des efforts seront faits, d'ici... 2050 pour réduire la consommation de tel ou tel produit.

## Pourquoi pas en 2300 ou en l'an 4000?

En «2050»? Pourquoi pas en 2300? Ou en l'an 4000 tant que nous y sommes? Comme si le mot «urgence» était dénué de toute signification.

Pendant ce temps-là, nous, citoyens ordinaires faisons le serment de ne plus manger de viande tous les jours (car les gaz de fermentation produits par la rumination accélèrent le réchauffement, sans compter la dévastation de la forêt amazonienne pour produire le tourteau de soja qui alimentera le bétail).

Nous promettons aussi de faire davantage attention au moment de mettre telle ordure dans la poubelle, que ce soit celle à couvercle jaune plutôt qu'à couvercle noir, et de réduire notre temps passé sous la douche de 3 minutes à 2 minutes seulement.

Ces changements dans les petits gestes de la vie quotidienne partent d'un bon

sentiment, mais sont à situer dans le cadre que révèle une enquête dans The Guardian \*, à savoir que l'extraction sur les champs pétrolifères et la production de différents types de carburant dans des raffineries sont responsables du tiers de la production de ces gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique qui menace notre existence même.

Aux dommages irréparables que produit cette industrie pétrolière, nous ne sommes pour rien en tant qu'individus isolés, mais nous en sommes les coupables en tant que complices distraits d'un mode de vie qui, étant bien pratique et confortable, nous satisfait entièrement par ailleurs.

## Quelqu'un, quelque part

Comment envisageons-nous l'avenir? Nous espérons, à notre habitude, que «quelqu'un quelque part», conscient de l'ampleur de la catastrophe se profilant à l'horizon, aura pris les «mesures qui conviennent». Mais, bien sûr, pas plus que précédemment dans l'Histoire, ce «quelqu'un quelque part» n'existe vraiment: c'est notre imagination seule qui a conçu le fantasme de ce «quelqu'un» bienveillant, à l'instar de Saint-Nicolas, qui nous permet de continuer de fermer l'œil la nuit.

Comme l'enfant qui a dit: «L'empereur est tout nu!» dans le conte de Hans Christian Andersen, une enfant suédoise a dit:

Comment envisageons-nous l'avenir? Nous espérons, à notre habitude, que «quelqu'un quelque part», conscient de l'ampleur de la catastrophe se profilant à l'horizon, aura pris les «mesures qui conviennent».

«Nous ne faisons rien! Comment osez-vous? Vous avez volé mes rêves et mon enfance!» Ce que le conte ne révèle pas, c'est combien de «braves gens» dans la foule ont dit alors: «Cette enfant ne comprend rien aux choses sérieuses. D'ailleurs elle est autiste: elle souffre du syndrome d'Asperger! Ses parents auraient dû la garder à la maison!».

Il ne suffit pas que nous «déclarions l'état d'urgence» pour le genre humain, à grand renfort d'effets de manches, de roulements de tambour et de sonneries de trompettes, il faut aussi que nous émergions de notre torpeur, et prenions enfin conscience de l'ampleur de la menace planant sur nous.

Car il ne s'agit pas d'une plaisanterie: tous les voyants sont au rouge, toutes les sirènes hurlent, le tocsin sonne dans chaque ville, dans chaque village.

Réveillons-nous, secouons nos (très mauvaises) habitudes, si nous voulons que nos enfants, nos petits-enfants, et les enfants de ceux-ci vivent: pas étonnant qu'ils soient bien plus conscients que nous du danger, mais ils n'ont hélas ni le droit de voter, ni d'être nommé ministre!

Le cauchemar est là, il hante déjà nos nuits, il envahira bientôt nos journées.

\* The Guardian, «Revealed: the 20 firms behind a third of all carbon emissions», par Matthew Taylor et Jonathan Watts, le 9 octobre 2019



L'extraction pétrolière et la production de carburant dans les raffineries sont responsables du tiers de la production des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique qui menace notre existence. © AFP

En Espagne, toutes les alarmes devraient retentir

## EL PAÍS

Lors du débat préélectoral télévisé qui a précédé le scrutin du 10 novembre, les dirigeants politiques espagnols ont soigneusement évité d'exiger des explications de la part de Santiago Abascal, leader du parti d'extrême droite Vox, alors même que la plupart de ses déclarations ne constituaient que de fausses affirmations et exposaient une idéologie incompatible avec les valeurs constitutionnelles de l'Espagne; des déclarations extrêmement graves qui visaient à justifier la xénophobie ou à criminaliser des adversaires politiques. Parce qu'il n'a pas reçu les réponses percutantes qu'il méritait, le dirigeant d'extrême droite pousse la manipulation jusqu'à faire passer pour des solutions aux problèmes de l'Espagne les raisons mêmes qui sont, en réalité, à l'origine de ces problèmes. Tout comme les ultranationalistes catalans, obsédés par la recherche de la légitimité de leurs actions en assimilant le système constitutionnel espagnol à des régimes antidémocratiques, Abascal prend plaisir à se présenter comme le champion audacieux d'un mouvement qui lutte contre une dictature qui n'existe que dans sa propre rhétorique et sa pensée fanatique. Il convient d'ailleurs de rappeler que les seules mesures jamais imposées en Espagne sans le soutien de la majorité des citoyens ne sont pas celles imaginées par des progressistes pervers ou par une idéologie prétendument sexiste, mais à l'inverse par un régime politique bien réel, qui a fonctionné pendant des décennies comme une dictature incontestable; un régime vis-à-vis duquel Abascal et d'autres dirigeants de Vox expriment une profonde nostalgie; un régime qui s'inspire des tyrans les plus détestables du XX<sup>e</sup> siècle et sur leurs idées sinistres de renverser l'ordre légitime en Espagne.

À ce stade, après avoir été témoin de la facilité effrayante avec laquelle les arguments xénophobes et intolérants du dirigeant de Vox ont pu s'exprimer en toute impunité, à voir comment Vox est susceptible d'influencer l'avenir politique immédiat de l'Espagne, toutes les alarmes devraient retentir. Ces alarmes devraient servir à empêcher le PP et Ciudadanos d'incorporer dans leur majorité gouvernementale un groupe politique dont les principes et les propositions n'ont pas leur place dans notre ordre constitutionnel. Et dans le cas du Parti socialiste et de Podemos, elles devraient leur rappeler leur devoir de répondre aux affirmations trompeuses de Vox.

## Qui prêtera le serment du banquier?



AUDREY DESPONTIN ET JEAN-PIERRE BUYLE  
Cabinet Buyle Legal

La rentrée et son lot de bonnes résolutions semblent déjà derrière nous. On fourmille de nouveaux projets. Aux palais de justice se pressent les jeunes confrères, tous prêts à lever la main droite et à jurer. Ils sont fébriles. L'instant est unique, solennel, on ne l'oublie jamais. Serait-ce par envie de res-

sentir cette même émotion que les banquiers bientôt prêteront serment?

S'inspirant du modèle prévalant depuis quelques années aux Pays-Bas, le législateur a, par une loi du 22 avril 2019, instauré le «serment bancaire». Le législateur a voulu que ce serment puisse accroître la confiance des citoyens, ébranlée depuis la crise de 2008, dans les secteurs bancaire et financier. Ce souhait s'est vu renforcer par les travaux des commissions parlementaires Panama Papers et Optima, qui préconisent également l'instauration d'un tel serment.

En prêtant celui-ci, les «banquiers» s'engageront à respecter les normes déontologiques en vigueur, normes qui seront en principe codifiées par un nouvel Ordre disciplinaire institué au sein du secteur.

La violation de ce serment ou des normes déontologiques sera en principe susceptible de sanction au terme d'une procédure menée par une commission disciplinaire instituée au sein de l'Ordre professionnel à créer.

La mise en place de ce serment appelle de nombreuses questions: quel sera le contenu du nouveau code de déontologie, devant qui se fera l'assermentation, quel sera le libellé du serment prêté, celui-ci a-t-

il montré ses preuves aux Pays-Bas, quelles sanctions (disciplinaires, civiles, en droit du travail, pénales...) seront prévues en cas de manquements, quelles seront les garanties procédurales offertes aux banquiers, ce nouveau code de déontologie n'est-il pas redondant au regard des multiples dispositions légales imposées aux banquiers et aux différents codes de conduite qu'ils se sont déjà imposés...

## Quel champ d'application?

La loi du 22 avril 2019 contraint «les personnes physiques qui travaillent sous la responsabilité d'établissements de crédit et qui exercent des activités qui font partie ou découlent de l'exercice du métier bancaire ou font partie intégrante des processus d'exploitation qui le soutiennent» à prêter serment au début de leur entrée en fonction.

C'est là une différence notable avec le modèle hollandais qui impose ce serment à l'ensemble des collaborateurs.

Le législateur belge a justifié ce champ d'application restreint par le fait que le serment n'aurait de sens que pour les fonctions qui entraînent le contact direct avec le client, la gestion de risques ou le management. On reste dubitatif. D'une part, parce que déterminer les personnes pour

## Le législateur a voulu que le serment bancaire puisse accroître la confiance des citoyens dans les secteurs bancaire et financier.

lesquelles ce serment se justifie ne nécessite-t-il pas préalablement de déterminer le contenu du serment lui-même?

Imaginons ainsi qu'aux termes du serment, il a juré d'agir dans l'intérêt sinon exclusif à tout le moins prédominant du client. Les professionnels du secteur en charge, par exemple, de déterminer les recommandations en termes d'investissements et qui pourtant n'assument aucun contact direct avec la clientèle ne doivent-

ils pas également prêter le serment de prendre à cœur les intérêts de la clientèle?

D'autre part, comment justifier la distinction ainsi opérée entre les employés des banques par rapport aux autres professions? Les professionnels des agences bancaires indépendantes, des entreprises d'investissement, des sociétés de bourse, des gestionnaires de fonds, de planificateurs financiers, des services de transferts de fonds, d'organismes de paiement ne doivent-ils pas, eux aussi, agir dans l'intérêt du client? Cette distinction n'est-elle pas discriminante? En outre, on constate que ce serment ne s'appliquera qu'aux personnes physiques. Qu'en est-il des personnes morales amenées à participer au processus de décision des banques?

Enfin, comment justifier auprès des clients que leur degré de protection varie selon qu'ils sont en contact avec un collaborateur assermenté ou non. Le degré de qualité et d'intégrité attendu par les consommateurs ne doit-il pas en toute hypothèse être équivalent?

Ce ne sont que quelques-unes des questions soulevées par ce nouvel instrument. Un arrêté royal d'exécution devra déterminer les règles permettant de définir au mieux les personnes visées par le serment.